



**AGENDA
MARS ET AVRIL 2019**

9 au 10 mars	Dans la nuit du 9 au 10 mars, on avance l'heure d'une heure. Profitez de l'occasion pour changer les piles de vos détecteurs de fumée
10 Mars	Vote par Anticipation
17 Mars	Jour de l'Élection
29 Mars	Réunion du Comité les Dynamiques à 13 h 30
2 Avril	Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h

Sommaire

Informations municipales

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 avril.....p. 2
 Élection partielle poste conseiller municipal no 1.....p. 2
 Règlement no 237 sur la garde et le contrôle
 des animaux.....p. 2

Informations communautaires

Rallye Maison.....p. 3
 Annoncesp. 3
 Contrer La Fraude un ABC.....p. 4

INFORMATIONS MUNICIPALES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019

Un avis public est donné pour les deux projets de règlements suivants afin de tenir une consultation publique conforme aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cette séance sera tenue par le maire, M. Pierre Brosseau, le 2 avril 2019 à 18h30, au 2991 Chemin St-Léon, Val-Racine.

- Projet de règlement no 286 modifiant le plan d'urbanisme no 213 afin d'inclure la modification du schéma d'aménagement en lien avec les zones récréatives de la municipalité et Projet de règlement no 287 modifiant le règlement de zonage non 214 d'inclure la modification du schéma d'aménagement en lien avec les zones récréatives de la municipalité.

ÉLECTION PARTIELLE MUNICIPALES 2019

Voici les candidats en élection pour le poste de conseiller:

Poste no 1 : Bianca Blais Jean Légaré

L'électeur : doit mentionner au scrutateur et au secrétaire du bureau de vote son nom, son adresse (celle inscrite sur la liste électorale) et, sur demande, sa date de naissance (LERM, art. 215);

Vous devez présenter l'une des pièces suivantes :

- Votre permis de conduire ou permis probatoire, délivré sur support plastique par la SAAQ
- Votre carte d'assurance maladie, délivrée par la RAMQ
- Votre passeport canadien ou votre certificat de statut d'Indien
- Votre carte d'identité des Forces canadiennes

Voici les dates pour venir exercer votre droit de vote à la salle communautaire au 2991, chemin Saint-Léon à Val-Racine :

10 mars 2019 de 12 h à 20 h	Jour du vote par anticipation
17 mars 2019 de 10 h à 20 h	Jour du scrutin
25 mars 2019	Proclamation de la personne élue

RÈGLEMENT NO 237 SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

La Municipalité vous rappelle deux articles de ce règlement concernant l'obligation des propriétaires de chiens et de chats:

Animal errant

Amande Article

50\$ 19. Tout gardien d'un chien ou d'un chat doit garder son animal sur le terrain qu'il occupe ou dont il est propriétaire, de manière à ce qu'il ne puisse en sortir et errer dans la municipalité.

Chien tenu en laisse

Amande Article

50\$ 20. Dans les rues, les chemins publics, les parcs et dans tout endroit public, un chien doit toujours être tenu au moyen d'une laisse et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Comité Les Dynamiques

RALLYE MAISON

Un rallye maison ayant pour thème « À Vos Chaudrons » est en circulation au coût de 10 \$/chacun. La date limite pour le remettre est le 3 mai 2019. Vous pouvez vous procurer une copie auprès de Mme Nicole Philippon en composant le 819-657-4941 ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Les profits seront remis au comité Les Dynamiques. Les gagnants seront connus le 13 mai 2019.

1er prix : 75\$, 2ième prix : 50\$, 3ième prix : 25\$ et 3 prix de participation de 10\$ chacun.

ANNONCES

POSTES CANADA

Avis : Veuillez prendre note que du 18 mars au 29 mars 2019 les heures d'ouverture seront temporairement changées : 10h30 jusqu'à 14h30 et ce, sans pause le midi.

COURS DE YOGA

Offert à la salle communautaire de Val-Racine par Monsieur Yvan Dostie. Le groupe devra être composé de 10 personnes. Le coût est de 130,00 \$ pour 10 semaines. S.V.P, veuillez confirmer votre intérêt avant le 13 mars à Madame Yvette Brière au 819 657-4748.

Fabrique St-Joseph des Monts

Demande de soumission : entretien des pelouses. L'église de Val-Racine recherche une personne pour faire l'entretien des pelouses pour l'été 2019 à l'église ainsi qu'au cimetière. Cette personne devra avoir son propre outillage (tondeuse, coupe-herbes, etc.). **Pour toutes questions, contactez M. Sylvain Blais au 819-657-1082. La date limite pour recevoir les soumissions est le 15 avril 2019.** Vous pouvez poster votre soumission à la secrétaire Chantal Bouchard au : 25 Route de l'église, Notre-Dame-des-Bois, J0B 2E0, ou le remettre directement à M. Sylvain Blais. Si la personne retenue ne détient pas de numéros de TPS/TVQ, un relevé T4 sera émis à son nom au début de l'année 2020.



Comité de loisirs Val-Racine

BÉNÉVOLE RECHERCHÉ

Le comité recherche une personne bénévole qui serait intéressée à faire des ateliers pour une dizaine de jeunes durant l'été au SAE. Exemple cuisine, bricolage, transport pour certaines activités et etc. Communiquez avec Kathleen Duquette pour signaler votre intérêt et vos disponibilités 819 657-4909 de soir

OFFRE D'EMPLOI - SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE 2019

Le Comité de loisirs Val-Racine recherche une monitrice ou un moniteur pour le service d'animation estivale pour une durée de 6 semaines à 40 heures par semaine pour le période du 24 juin au 19 juillet et du 5 août au 16 août (Dates à confirmer).

La monitrice ou le moniteur sera responsable d'un groupe de +/- 10 enfants âgés de 4 à 12 ans. Les candidates ou candidats doivent retourner aux études à temps plein à l'automne 2019 puisque cet emploi est subventionné dans le cadre d'Emplois d'Été Canada.

Faites parvenir votre CV à Fannie Lecours falenicl@hotmail.com et à Kathleen Duquette katduquette@hotmail.com. Vous pouvez également apporter votre CV au bureau municipal durant les heures d'ouverture. La date limite de réception des candidatures est au plus tard le 12 avril 2019.

Contre la fraude : un ABC

Devenez un réel superhéros en vous munissant des renseignements dont vous avez besoin pour lutter contre la fraude. Protégez vos proches, vous-même et votre argent.

Vous travaillez fort pour votre argent. Vous voulez le dépenser pour des choses qui vous tiennent à cœur : l'éducation de vos enfants, un voyage excitant ou le plus récent téléphone intelligent.

Les fraudeurs existent. Tous les jours, ils sont à la recherche de leur prochaine victime. Ils vous ciblent en ligne, au téléphone, par courrier ou en personne.

Vous êtes une cible. Des milliers de Canadiens perdent chaque année des millions de dollars à cause de fraudeurs. L'impact de la fraude peut s'avérer dévastateur pour les familles et les entreprises.

Apprenez à lutter contre la fraude. Ce livre présente 12 des fraudes les plus courantes visant les Canadiens de nos jours, ainsi que des trucs et des astuces sur la façon de vous protéger ou de procéder si vous vous faites prendre.

Signalez-la! Tout le monde peut se faire piéger, des adolescents aux grands-parents et aux dirigeants d'entreprise. Le mieux, c'est de signaler la fraude aux organismes adéquats, peu importe le montant. Ne soyez pas gêné, car cela contribuera à éviter que d'autres personnes tombent dans le panneau.

Savoir, c'est avoir le pouvoir. Protégez-vous en vous renseignant. En plus de ce livre, nombre de sites Web fiables offrent de plus amples renseignements.

Le Centre antifraude du Canada, géré par la Gendarmerie royale du Canada, le Bureau de la concurrence et la Police provinciale de l'Ontario, offre de nombreux renseignements sur la fraude. Gagnez en puissance dès aujourd'hui en visitant le site du [Centre antifraude du Canada!](#)

Abonnements piégés

De belles offres peuvent être en fait des pièges dispendieux!

Abonnements piégés

Un abonnement piégé peut vous attraper en offrant des essais « gratuits » ou « à faible coût » de produits ou de services : pilules pour maigrir, nourriture santé, produits pharmaceutiques ou soins anti-âge, et bien d'autres.

Lorsque vous fournissez votre information de carte de crédit pour couvrir les frais de transport, vous embarquez sans le savoir dans un abonnement mensuel. La livraison et la facturation sont parfois difficiles ou impossibles à arrêter.

Les fraudeurs utilisent les sites Web, les courriels, les médias sociaux et le téléphone pour rouler les gens. Les stratégies de vente sous pression, comme « pour un temps limité », visent souvent à vous faire prendre une décision hâtive.

Pour vous protéger :

- Fiez-vous à votre instinct. Si c'est trop beau pour être vrai, ne vous abonnez pas.
- Avant de vous décider, renseignez-vous sur l'entreprise et lisez les commentaires, surtout les négatifs. Les [bureaux d'éthique commerciale](#) sont une bonne source d'information.
- Ne vous abonnez pas si les conditions sont introuvables ou incompréhensibles. Attention aux cases déjà cochées, aux clauses d'annulation ou de retour des produits et aux frais imprécis!
- Si vous vous abonnez, gardez tous les documents, les factures, les courriels et les textos.
- Vérifiez régulièrement votre relevé de carte de crédit pour repérer les frais récurrents ou inhabituels.
- Si vous n'arrivez pas à annuler l'abonnement, communiquez avec votre fournisseur de carte de crédit, votre organisme de protection des consommateurs local ou un organisme d'application de la loi.

Si vous soupçonnez une fraude, signalez-la immédiatement.

Voir [Signaux d'alarme : les choses à surveiller](#) et [Signaler une fraude](#) pour obtenir plus de renseignements.